



Fédération française de la
randonnée pédestre

FFRandonnée 
les chemins, une richesse partagée
www.ffrandonnee.fr

LES RANDONNEES DU PERE NOEL

Règlement 80 et 40 km

Organisation : le samedi 16 décembre pour les randonnées de 80 et 40 km
le dimanche 17 décembre pour la randonnée des 10 km

Parcours : 1 boucle de 80km (départ 4 heures du matin)
1 boucle de ligne de 40km (départ 9h30 du matin)
1 boucle de 10km (départ de 14h à 14h30)

Les 3 parcours sont sur des chemins , sentiers et petites routes ouvertes à la circulation

Les animaux ne sont pas autorisés sur les parcours

Mise en ligne des circuits sur le site : les pieds z'aïllés à partir du 01-09-2023

Les distances sont à titre indicatives et ne peuvent être remises en cause par les participants

L'accueil , le départ et les arrivées se font au

Parc équestre du bocage avenue Henri Jeanneau 85500 les Herbiers

Signalisation : la signalisation , tout au long du parcours, est matérialisée par un fléchage réfléchissant sur piquets

Sécurité et réglementation :

Les participants doivent impérativement respecter le code de la route, ainsi que les consignes qui leur seront données avant le départ

Pendant toute la période de nuit, chaque participant doit obligatoirement porter un éclairage en état de marche et un gilet de sécurité

Tout participant est tenu à assistance en cas d'incident ou d'accident d'un autre participant, dans l'attente des secours

Votre inscription aux 80 et 40 km vaut déclaration de bonne santé et affirmation de non contre indication médicale

Ravitaillement : Des points de ravitaillements sont prévus sur le parcours

80km : 3 ravitaillements chauds et 1 repas chaud à l'arrivée

Possibilité d'un Portage de sac pour les participants au 2ème ravitaillement (km 36 environ)

40km : 1 ravitaillement chaud , 1 ravitaillement froid et 1 repas chaud à l'arrivée

10km : boissons à l'arrivée

Les participants sont considérés en autonomie complète entre les points de ravitaillement

A tous les ravitaillements WC et chaises avec tables

Chaque participant devra avoir son gobelet et ses couverts

Inscriptions : les inscriptions se font avant le **mercredi 6 décembre pour le 80 et 40 km** elles se font en ligne à l'adresse :

Les inscriptions se feront sur place pour le 10km

Il est également possible de s'inscrire par courrier en remplissant le bulletin d'inscription sur notre site internet

Pas de possibilité pour les mineurs de faire le 80 et le 40 km

Les frais d'inscription sont fixés à :

40 euros pour le 80km (licenciés FFR) et 50 euros pour les non licenciés

20 euros pour le 40km (licencié FFR) et 25 euros pour les non licenciés

2 euros (liquide ou chèque sur place) pour le 10km

Barrière horaire et abandons : des barrières horaires sont mises en place sur les parcours
Passé ce délai, les participants sont considérés comme hors épreuve et ne pourront prétendre recevoir le brevet du marcheur pour le 80km et le 40km

Pour le 80km, amplitude minimum de 4km/heure et maximum de 7km/heure avec 30 minutes d'arrêts par ravitaillement

Soit un départ à 4h00 avec une arrivée comprise entre 16 heures le samedi et 1h30 du dimanche matin

Pour le 40km, même amplitude avec un départ à 9h30 et une arrivée comprise entre 15h30 et 20h30 le samedi

Amplitude libre pour le 10km, mais fin du ravitaillement à 18h00

Les participants qui abandonnent, devront, sauf accident physique, se rendre au ravitaillement suivant ou précédent pour être rapatrié au parc équestre (un numéro de téléphone de secours sera inscrit sur les dossards)

Mis hors épreuve : La mise hors épreuve d'un participant peut se faire pour les raisons suivantes

- Absence de matériel d'éclairage et de signalisation
- Passage hors délai à une barrière horaire
- non entraide entre participants
- geste ou attitude anti sportive envers un des organisateurs ou un des participants
- abandon de matériel , jet de déchets , hors des lieux prévus à cet effet
- non respect d'un point du présent règlement

Horaires : Un tableau d'affichage sera présent pour le départ des 80 et 40km , afin de préciser les horaires d'ouverture et de fermeture des ravitaillements

80km : signature du règlement et prise du dossard à 3h00, briefing du parcours à 3h30 pour tous les participants, départ à 4h00 précise

40km : signature du règlement et prise du dossard 8h00 à 9h00 , briefing du parcours à 9h15, départ à 9h30 précise

Assurance : Un contrat d'assurance de responsabilité civile est souscrit par l'organisation, les licenciés de la fédération française de la randonnée pédestre bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement , La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des participants avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs, en cas de dommage et séquelles durant et après l'épreuve. Les organisateurs ne sont pas responsables des objets perdus ou dérobés pendant la manifestation

Annulation d'engagement – remboursement : tout engagement est ferme et définitif, et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelque motif que ce soit, en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants

L'organisation se réserve le droit d'annuler tout ou partie de la manifestation, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement

Couverture médiatique : De part son engagement, le participant autorise l'organisateur, les partenaires, et les médias à utiliser les images et les vidéos sur lesquelles il pourrait apparaître, dans le cadre de reportage de promotion de l'épreuve

Protection des lieux de pratique : La nature est un patrimoine fragile, sa protection est l'affaire de tous, agissez pour l'environnement en respectant les lieux de pratique, ne sortez pas des parcours, et refermez les barrières après passage, car vous allez traverser de nombreuses propriétés privées

Je déclare avoir lu le présent règlement et l'accepter

Nom et prénom

date

signature